

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**Aux règlements d'urbanisme
de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 13 août 2024, à 19h30, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1- Permettre au 611, rang de la carrière, sur le Lot 1 959 844:

-l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires.

L'article 14.2.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule :

14.2.2 Utilisation prohibée

L'emploi de wagons de chemins de fer, d'autobus ou d'autres véhicules de même nature comme bâtiment ou construction principal ou accessoire est interdit. De même, l'emploi de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres objets de même nature, pour des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés, est interdit, notamment leur utilisation à titre de construction principale ou accessoire.

2- Permettre au 537, route 116, sur le Lot 1 959 975:

- l'implantation d'une seconde enseigne lumineuse commerciale.

L'article 13.6 du règlement de zonage 2002-90 stipule que seule 1 enseigne est autorisée sur un immeuble en zone de préfixe 500 pour un usage commercial.

3-Permettre au 537, route 116, sur le Lot 1 959 975:

- l'implantation de deux bâtiments principaux supplémentaires d'entreposage commercial

L'article 6.1 du règlement de zonage 2002-90 stipule qu'à l'exception des projets intégrés, un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 17 juillet 2024 au 31 juillet 2024, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 13 août 2024.

Donné à Upton, ce 16 juillet 2024.



Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sarra Ajengui, Directrice générale adjointe et Greffière adjointe de la Municipalité d'Upton, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie, ce 16 juillet 2024, aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juillet 2024.



Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et Greffière adjointe